



## HELP: offre pret caduque, fonds non virés, mais assurance prélevée

Par **louptimon**, le **14/11/2010** à **13:57**

Bonjour, rnJ'avais reçu et signé en novembre 2008 une offre de pret immobilier suite à un divorce (pour rachat part de maison). Mais la procedure de divorce ayant tardé, le délai de validité de l'offre de prêt a été dépassée. Ladite offre de prêt est donc devenue caduque. rnrnProblème : Bien que les fonds n'aient jamais été débloqués ni virés sur mon compte, un prélèvement d'assurance avait aussitôt commencé et continue à ce jour. rnrnJ'ai signalé à ma banque que ces prélèvements n'avaient pas lieu d'être étant donné que les fonds n'avaient jamais été débloqués et donc le risque jamais couru. Je demandais donc le remboursement de toutes les sommes indûment prélevées sur mon compte au titre de cette assurance et l'arrêt immédiat de ces prélèvements. rnrnMon conseiller m'a demandé le contrat d'assurance. Je lui en ai fourni une copie. rnAucune réponse jusqu'au jour où, croisant mon conseiller à la banque, je lui demande où en est l'affaire. Il me dit avoir appelé l'assurance ...etc. Mais je lui signale que les prélèvements n'avaient pas cessé et continuaient toujours. (Nous étions alors en Octobre 2010). Il me dit qu'il rappellera l'assurance et me téléphonerait pour m'informer. Mais toujours aucun appel. rnrnEt aujourd'hui, en consultant mon relevé de compte je constate que le prélèvement de Novembre 2010 n'a pas eu lieu (bonne nouvelle) MAIS un prélèvement de la banque de 150 euros vient d'être effectué au titre de "offre de pret sans suite" !!! Je ne comprends pas ce prelevement indû. Je n'ai, non, plus jamais été informée de quelque prélèvements que ce soit que la banque pourrait effectuer sur mon compte à quelque titre que ce soit. rnrnJe viens d'adresser un message à ma banque pour demander de corriger cet indû prelevement en lui demandant de me re-créditer cette somme (150Euros); je lui ai également précisé que j'étais toujours dans l'attente du remboursement de toutes les sommes qui avaient indûment été prélevées sur mon compte depuis fin 2008 au titre de cette injustifiée assurance. rnrnQuestions : suis je dans mon bon droit et puis je espérer avoir gain de cause ? La banque a t elle le droit de prélever cette somme de 150

euros qui n'a jamais été prévue ? Je n'en avait pas non plus été informée. L'assurance, à travers ma banque n'est-elle pas tenue de me rembourser ces mensualités injustement prélevées ?

Seule et sans aucun moyens ni information dans le domaine pour m'aider, d'avance un grand merci d'accorder de l'attention à mon problème et me répondre.

Une femme désespérée

Par **mimi493**, le **14/11/2010 à 18:22**

Dans ces cas-là, on prend RDV avec son conseiller et on y va. Les mails, le téléphone, c'est bien gentil, mais c'est comme ça que les affaires trainent

Par **chaber**, le **14/11/2010 à 19:27**

Bonjour,

L'assurance liée à un prêt est indépendante de celui-ci. Les garanties commencent à courir dès l'acceptation.

Vous n'avez pas donné suite à cette offre, mais le contrat d'assurance n'est pas résilié pour autant, vous l'avez constaté par vos prélèvements. Vous auriez dû procéder à sa résiliation par LR avec AR, ou dénoncer le contrat de prélèvement auprès de votre banque.

(S'agissant de contrat temporaire, la loi prévoit que la résiliation pour non-paiement de prime est effective un mois après sans pénalité aucune)

Vous n'avez que peu de chances d'être remboursée des primes versées.

Pour les frais, vous devriez trouver dans votre contrat la justification.

Par **loupSimon**, le **14/11/2010 à 23:09**

Merci pour vos réponses